

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 16-119-4

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 16-119-4 modifiant le règlement numéro 16-119 sur la gestion des matières résiduelles afin d'affecter le bac à ordures à l'immeuble

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 24^e jour du mois d'août 2018.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière